

Préparation au certificat Sauveteur secouriste du travail

 2 JOURS – 14 heures

FORMATION CERTIFIANTE

INTER

INTRA

100% DE RÉUSSITE**

OBJECTIFS

Savoir apporter les premiers secours à une personne en cas d'urgence sur le lieu de travail dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés :

- **intervenir** efficacement en cas d'accident ou de malaise
- **mettre en œuvre** la chaîne de sauvetage tout en maîtrisant l'environnement
- **se présenter à l'examen** en vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail délivré par l'INRS

POUR QUI ?

- **Tout salarié** d'entreprise du Bâtiment ou des Travaux Publics.

PRÉ-REQUIS

- Savoir s'exprimer par oral en français.

CONTENUS

- Introduction
- Sauveteur secouriste du travail
- Protéger la victime en recherchant les dangers persistants
- Connaître les principes de base de la prévention.
- De Protéger à Prévenir
- D'alerter ou faire alerter a informer
- Secourir en effectuant les gestes appropriés à l'état de la victime
- Étude des risques spécifiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

Un certificat de Sauveteur Secouriste du travail sera délivré au candidat qui aura participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable.

> **Le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail** sera délivré par l'INRS sous 3 semaines environ.*

TARIF INTER / 330 € HT

TARIF INTRA : Nous consulter

PROCHAINE SESSION :

Reportez-vous au planning des sessions

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie active reposant sur l'étude de cas concrets de chantier.
- Pratique sur toute la durée du stage, l'acquisition théorique se faisant pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes.
- Salle de formation et vidéoprojecteur, films et vidéos.

- Mannequins RCP (adulte, enfant, nourrisson) avec peaux de visage individuelles.
- Matériels d'entretien des mannequins et accessoires.
- Matériel pour la réalisation des simulations.
- Défibrillateur

PROFIL DES INTERVENANTS

- Formateurs certifiés INRS

* Le titulaire du certificat à jour dans son obligation de formation continue, est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau 1 » (PSC1), conformément à l'arrêté du 5 décembre 2002 et à l'article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007.

** Taux de réussite constaté sur la période 2022

